

# COMMUNE DE PRIAY

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 05 mars 2018

Absent(e)s excusé(e)s : Christian OWCZAREK, Jean-Claude AUSINA, Virginie CHARPENTIER.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Christian HEYBERGER donne pouvoir à Wilfried RODEMET, Didier PAUCHET donne pouvoir à Jocelyne ARENA.

Absents : Jean-Louis FAVIER, Jean François BRAON.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 janvier 2018 a été approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Jocelyne ARENA.

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour de 2 délibérations portant sur la création d'une agence postale communale et sur la réalisation d'un emprunt, du choix de l'organisme et de la durée de l'emprunt.

### DELIBERATIONS

#### **1) Portant sur la modification de la commission "cantine"**

La commission communale "cantine scolaire" a été créée le 22 août 2016.

Madame Sacharalen CAPRON a informé Monsieur le Maire, qu'en raison d'un manque de temps, elle ne pouvait plus assurer la responsabilité de la vice-présidence de cette commission.

Il est proposé de remplacer Mme Sacharalen CAPRON qui reste toutefois membre de ladite commission et de désigner Monsieur Wilfried RODEMET à la présidence de la commission "cantine scolaire".

✓ Adoptée à l'unanimité

#### **2) Portant sur la cession du logement 20 impasse de la Cure-Etude proposition d'achat**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame Brigitte GRAL, locataire du logement situé au 20 impasse de la Cure, souhaite acquérir l'appartement communal qu'elle occupe, cadastré E1923 et E1924 d'une superficie respective de 321m<sup>2</sup> et 235m<sup>2</sup>, au prix de 98 000 €.

Monsieur le Maire propose d'approuver la vente du logement pour un montant de 98 000 € et de signer l'acte notarié dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

✓ Adoptée à l'unanimité

### **3) Portant sur l'autorisation au Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal**

Le Conseil Municipal est informé que la commune peut décider d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts l'année précédente, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits proposés seront inscrits au budget lors de son adoption; ils sont les suivants:

Travaux accès PMR mairie : 8 700.00 €

Travaux école : 15 000. 00 €

✓ Adoptée à l'unanimité

### **4) Portant sur la révision du PLU: prescription de la révision, énoncé des objectifs poursuivis et modalités de concertation**

L'actuel Plan Local d'Urbanisme (PLU) est entré en application en 2007. Il était alors l'un des premiers de notre secteur. L'échéance décennale est de manière indicative adaptée pour procéder à la révision d'un PLU d'autant plus que le nouveau SCOT (Schéma de Cohérence et d'Orientation Territoriale) qui constitue la référence en termes d'urbanisme vient d'être adopté par les communes du BUCOPA (Bugey Côtière Plaine de l'Ain).

Quatre années se sont écoulées depuis l'élection de l'actuelle équipe municipale dont les membres en charge de l'urbanisme ont désormais une bonne connaissance des lacunes de l'actuel PLU, du découpage administratif du village ainsi que de ses réseaux et infrastructures. L'objectif de la révision du PLU est de donner à la Commune le cadre adapté afin de permettre son développement harmonieux en cohérence avec les équipements existants et globalement privilégier la qualité à la quantité.

Sylvain GIRARD estime qu'une révision du PLU est une démarche longue et coûteuse pour la commune; Daniel JANIN serait plus favorable à une révision partielle.

✓ Adoptée à 9 voix pour, 2 abstentions: Sylvain GIRARD, Daniel JANIN.

### **5) Création d'une agence postale communale**

Les gérants de " la Truite à l'Ombre " ont fait connaître leur décision de cesser leur activité de relais postal. La commune se propose de reprendre ce service pour maintenir ce service de proximité auprès des administrés.

Monsieur le Maire propose de créer à compter du 14 mai 2018 une Agence Postale Communale pour assurer la continuité du service postal sur la commune.

L'Agence Postale Communale sera située dans les locaux du nouveau secrétariat et intégrée au service « accueil » de la Mairie.

L'accueil de l'Agence Postale Communale sera assuré par l'agent en poste à l'accueil de la mairie qui suivra au préalable une formation adaptée.

La commune percevra une indemnité forfaitaire de la poste pour couvrir une partie des frais de personnel.

La convention signée avec La Poste et la Commune définit les services postaux, les prestations qui seront assurés, les modalités de gestion et de fonctionnement de l'Agence Postale Communale, les dispositions comptables ainsi que la durée et les possibilités de résiliation.

✓ Adoptée à l'unanimité

## **6) Réalisation d'un emprunt - choix de l'organisme et de la durée de l'emprunt**

Afin d'assurer le financement du solde des travaux d'accès PMR de la mairie et de l'aménagement des bâtiments modulables sur le budget 2018, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 300 000 €.

Les offres qui ont été proposées suites aux consultations effectuées sont présentées. Trois organismes ont été consultés, les propositions sur 12 ans à taux fixe sont de pour :

Crédit Agricole 1.19 %, Banque Populaire 1.05 %, Caisse d'Epargne 1.45 %.

✓ A l'unanimité le choix se porte sur la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté

pour la durée de remboursement: 2 voix pour une durée de 15 ans

9 voix pour une durée de 12 ans

## **COMMISSIONS COMMUNALES**

### **Commission urbanisme**

Lors de la réunion du 7 février 2018, la commission a examiné les dossiers suivants:

- permis de construire : avis favorable pour extension de bâtiments existants pour la SCI des Champagnes, construction d'une maison individuelle chemin du Boudre
- déclarations préalables: Avis favorable pour installation de panneaux photovoltaïques chemin du Biez, pose d'un abri de jardin chemin des Valettes, création d'un abri voiture chemin des Quarts, création d'un garage rue des Champagnes, changement d'huisseries route du Gottu.
- Demande de CUB : avis défavorable pour une division en vue de construire chemin des Valettes.

## **Bâtiment "Mère Bourgeois"**

Le restaurant et la grange de part et d'autre de la Grande rue de la Côtère sont en décrépitude depuis plusieurs années. Après de nombreuses péripéties, la situation juridique du bien et de son propriétaire semble être dorénavant clairement définie. Cette évolution a permis à la Commune de solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain afin de se porter acquéreur des biens pour le compte de notre collectivité.

Le projet de la commune est de faire procéder à la démolition des bâtiments et de créer ainsi une vingtaine de places de stationnement en plein centre du village au profit des commerces et de la vie associative.

## **Commission affaires scolaires et jeunesse**

Une nouvelle circulaire ministérielle modifie la fréquence des séances à la piscine: les élèves des sections CP et de CM2 devront avoir 6 séances chacune au lieu de 5. Une prise en charge financière pour 2 séances supplémentaires devra être programmée en 2018.

La directrice d'école a formulé une demande de matériel pour 2018. Les achats de projecteurs et de dictionnaires seront étudiés en priorité.

En ce qui concerne les rythmes scolaires pour la rentrée 2018-2019, aucune décision n'a été prise par l'Académie. La décision sera donnée en juin après renvoi d'un nouveau dossier.

## **Commission cantine**

L'achat d'un adoucisseur d'eau pour le lave-vaisselle est à prioriser pour 2018.

## **Commission vie économique et associative**

Le récapitulatif des demandes de subventions a été établi.

## **Commission communication nouvelles technologies**

La version "Campagnole" du site de la commune a subi en fin d'année 2017 des modifications de présentation qui rendent la lecture plus conviviale. Elle sera conservée et il n'est plus envisagé de la remplacer.

## **Commission réseaux humides et voiries**

Etude diagnostique du système assainissement collectif: des inspections nocturnes des réseaux ont été effectuées les 7 et 8 février 2018. Elles mettent en évidence des tronçons très drainant sur le système du Bourg et de Bellegarde entraînant des débits d'eaux claires très importants en entrée de STEP (>100l/m/j). Au vu des résultats, il est proposé, par des

inspections télévisées, d'identifier les entrées d'eaux claires parasites permanentes afin d'en éliminer plus de 35% sur le système du Bourg et plus de 88% sur le système de Bellegarde.

## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Afin de cerner les attentes et les besoins sociaux, 317 questionnaires ont été envoyés aux administrés ayant 60 ans et plus, inscrits sur les listes électorales de la commune. Les réponses devront être rendues avant le 24 mars 2018.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN-PAYS DE CERDON**

### **Commission environnement**

La commission s'est réunie le 15 février 2018. Une proposition de budget 2018 nous a été présentée.

Synthèse de la collecte des ordures ménagères et de leur traitement:

Le tonnage reste relativement stable malgré une augmentation de la population, on peut noter une baisse du ratio en kg/ habitant/an, mais les coûts de traitement à la tonne des ordures ménagères augmentent régulièrement. Il est à noter une augmentation régulière des dépenses de fonctionnement soit de 2,5% à prévoir pour 2018, due à l'augmentation de la

contribution à ORGANOM/habitant et de l'augmentation du coût de la collecte des ordures ménagères suite au renouvellement du marché en 2017.

Un risque de perte de recettes en 2018 est à prévoir au niveau du budget du tri sélectif des emballages car les cours des reprises des matériaux sont en baisse.

Mais il n'y aura pas d'augmentation des taux de la Taxe d'Enlèvement sur les ordures ménagères en 2018 pour équilibrer le budget du service Environnement car le taux avait été augmenté de +3,5% en 2017.

## **DOSSIERS DIVERS**

- Réflexion sur les taux d'imposition des taxes locales pour 2018.

Suite à la réforme MACRON concernant l'exonération de la taxe d'habitation pour une partie des administrés et compte tenu que la compensation financière de l'Etat aux communes pour 2018 sera basée sur les redevances 2017, il ne semble pas opportun de réviser les taux.

- Prévision des travaux pour le budget 2018

Travaux d'aménagement des bâtiments modulables pour le groupe scolaire.

Travaux d'aménagement de la rue des Champagnes

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Le bilan annuel sur la délinquance dans le département de l'Ain pour l'année 2017 a été présenté lors d'une réunion le 09 février 2018. Le nombre de cambriolage a baissé dans le département. Priay fait partie des communes ayant une baisse des cambriolages dans les résidences principales et les locaux administratifs. Le dispositif tranquillité vacances est de plus en plus sollicité.

Le nettoyage printemps des bords de la rivière d'Ain est fixé le samedi 17 mars. Le rendez-vous est fixé à 8h 30 sur le parking face au camping.

La course cycliste Villette/ Priay aura lieu le 02 avril 2018.

## **LE MOT DU MAIRE**

Les travaux d'accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite se terminent, reste les finitions et quelques aménagements pour le point poste communal : objectif ouverture pour mi-mai.

Le Comité des Fêtes est rentré dans ses locaux rue de La Rivière et dorénavant il se nomme CDFP « Comité des Fêtes de Priay ».

Le fleurissement repris par la commune manque de bras ; si vous êtes intéressés vous pouvez vous présenter le mardi et jeudi matin à 8h au local communal.